

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****20045511***

le,

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**24 MARS 2020****Greffe**
Pour le GreffierN° d'entreprise : **0425 853 259****Nom**(en entier) : **Prime Martin et fils Assureurs-Conseils**(en abrégé) : **P.Martin et fils**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Libération 6, 5004 Bouge****Objet de l'acte : Nomination - pouvoirs**

Extrait des décisions par écrit des actionnaires du 19 mars 2020:

Les actionnaires, qui détiennent l'intégralité des voix, adoptent les décisions suivantes :

1. Nomination d'un administrateur

A l'unanimité des voix, les actionnaires décident de nommer, avec effet à compter du 1er avril 2020, pour une durée prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2024, en qualité d'administrateur de la Société :

- Madame Hélène MARTIN, domiciliée à 5030 Gembloux, Rue Try-à-la-Vigne n°20.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat d'administrateur de Madame Hélène MARTIN sera exercé à titre rémunéré.

2. Pouvoirs

Les actionnaires donnent tout pouvoir à Madame Cindy Torino, et/ou Madame Anna Müller ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SCRL pour accomplir au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Anna Müller
Mandataire

Documents déposés:

- Procès-verbal des décisions par écrit des actionnaires du 19 mars 2020;
- Copie recto-verso de la carte d'identité du représentant permanent du nouvel administrateur ;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/03/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).